AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2319
FR0000034639-FS0711

5 novembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2014, la société International Value Advisers LLC (717 Fifth Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 octobre 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 9 615 580 actions[1] ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et 5,13% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 765 182 actions ALTRAN TECHNOLOGIES pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[2] Sur la base d'un capital composé de 175 005 029 actions représentant 187 324 737 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.